



Attouchement sexuel sur mineur

Par **ccardona**, le **16/01/2016** à **11:53**

Bonjour, j'ai 15 ans, il y a 3ans j'ai été victime d'attouchement par le meilleur ami de mon père, mes parents l'ont appris 2mois après par mon oncle et ma tante car ma cousine à qui je m'étais confiée leur à raconter, ils n'ont pas voulu porter plainte pour ne pas créer de problèmes à leurs amis, il voulait pas "gâcher leur vie" mais on a détruit la mienne..Je suis même obligée de le voir car il vient souvent chez moi, mais ca n'a pas l'air de déranger mes parents pourtant moi j'en souffre énormément..mon copain avec qui j'étais déjà quand cela c'est produit veut que je porte plainte mais je me suis renseigné, si je porte plainte mes parents risquent aussi de la prison ainsi que les personnes au courant..je suis perdue..

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **17:33**

Bonjour,
Vous pouvez et même devez signaler les faits en déposant une plainte ou en écrivant au procureur de la république.
Mais c'est toujours pareil, les preuves vont manquer.
C'est à vous de voir, en avertissant vos parents, que vous ne comptez pas en rester là et en leur demandant s'il est bien raisonnable de choisir ainsi entre leur fille et un soi-disant "ami".
Evitez de préciser que vous aviez déjà un copain à 12 ans avec "qui vous étiez", cela ne va rien apporter de bon à la considération de vos propos.